

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-23 (CA20 20 0383)

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de la consultation écrite tenue du 10 au 26 septembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance tenue le 5 octobre 2020, un second projet de résolution portant le n° PP-23 (CA20 20 0383), en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (LAS-0041).

L'objet de ce projet vise à autoriser la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements, à l'implantation et à la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement sur les lots 6389218 et 6389219 situés à l'angle de la rue Airlie et de la 80^e Avenue.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin que cette résolution soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone concernée C06-16 ainsi que des zones contiguës C05-15, C05-16, H05-17, H06-03, H06-14, H06-17 et I-06-02.

Une telle demande aura pour effet de soumettre ce projet à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution PP-23 et la zone dans laquelle réside le demandeur;
- indiquer clairement le nom et l'adresse du demandeur;
- être reçue par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca au plus tard le 23 octobre 2020, à 16 h 45.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, en soumettant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de résolution et l'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être obtenues au bureau de la secrétaire d'arrondissement, en soumettant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca ou en consultant le site internet de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 octobre 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

PPCMOI - 9160, rue Airlie (lot 1 451 151)

Agrandissement d'un bâtiment commercial

